



Ville de Neuchâtel



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Le GUIDE ECO CITOYEN

lesentierdessaveurs.net

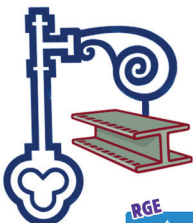
Le sentier des saveurs

Thés Infusions Café torréfaction maison consommation sur place
épicerie fine - vaisselle

du mardi au samedi 7h30 - 12h / 14h - 18h / 18h30 (Avril à sept.)

5 avenue Jacques Vernier - 88300 Neufchâteau - 03 29 06 14 93

Relais
pickup



SERRURERIE Jean-Michel & Noël

Pergolas - Stores - Fenêtres/Portes Acier - Alu - Pvc - Bois

Portails - Automatismes

Rideaux métalliques

Portes de garage - Portes sectionnelles - Clôtures



Avenue de l'Europe
88350 LIFFOL LE GRAND
Tél. 03 29 06 97 87
Mail. administratif@serrureriejmn.fr







Equipements urbains

Bornes de recharge, vidéo protection

12 chemin de la Mare aux Fées
CHANTRAINE 88026 EPINAL CEDEX
epinal@citeos.com – Tél. 03 29 35 13 58

Eclairage

Public et Privé

Eclairage sportif

Illuminations festives

Diagnostic énergétique



Réseaux secs

Lotissement,

Réseaux Enedis

Electrification rurale

Éditorial...



Simon LECLERC,
Maire de Neuchâteau,
Vice-Président du
Conseil Départemental



Muriel ROL,
Première Adjointe
en charge du
Cadre de Vie

Chères Néocastriennes, Chers Néocastriens,

Fortement engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable, la Municipalité confirme aujourd'hui son implication pour lutter contre le réchauffement climatique et pour sauvegarder notre planète.

Notre cité mène de nombreuses actions répondant aux attentes essentielles environnementales : zéro produits phytosanitaires, gestion différenciée des espaces verts, rénovation et maîtrise énergétique des bâtiments, éclairage public intelligent et économique, suivi de « bonnes pratiques » par les services communaux, installation de bornes de recharge électrique pour les véhicules, préservation de la biodiversité...

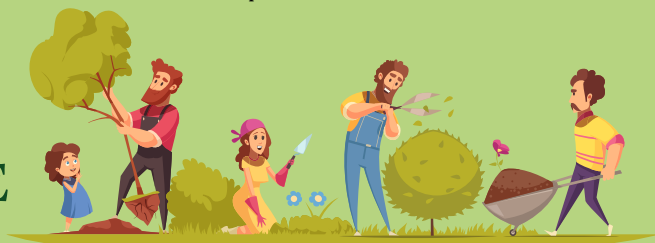
Nos collègues et nous-mêmes avons toujours fait du cadre de vie, de la préservation et de la mise en valeur de la nature, des priorités. Nous souhaitons mettre tout en œuvre pour offrir aux habitants la meilleure qualité de vie possible, au sein d'une commune qui se veut exemplaire et respectueuse de l'environnement. Aussi, avec la création de la voie verte et du futur parc des confluences, la nature est une fois de plus placée au cœur de la ville. En tant que collectivité, notre rôle est celui d'anticiper et d'accompagner les changements et les actions nécessaires pour répondre aux enjeux de demain. Nous faisons également le choix d'inciter nos administrés à devenir des acteurs éco-citoyens, responsables de leur environnement.

Victor HUGO disait : « C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas ». Il en va de la responsabilité de chacun de protéger avec détermination notre belle nature, pour l'avenir de tous, y compris celui de nos enfants et petits-enfants.

Ce Guide Éco Citoyen, en plus de ses conseils précieux et pédagogiques en matière d'écologie, vous présente les axes concernés par notre démarche. Vous pourrez ainsi découvrir toutes les actions en cours et à venir qui font de Neuchâteau une ville engagée pour la défense de l'écologie.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.
Respectueusement.

SOMMAIRE



Nature en ville	p.5	Maîtrise des énergies	p.33
Gestion de l'eau	p.17	Mobilités	p.37
Recyclage	p.28	Labellisations	p.40



 **ADMR** VOSGES

pour tous, toute la vie, partout

Nos services

SERVICES ET SOINS SENIORS	ACCOMPAGNEMENT HANDICAP	ENTRETIEN MAISON	PORTAGE DE REPAS
---------------------------------	----------------------------	---------------------	---------------------

Association ADMR De Neufchâteau
4 Bis rue du 12^{ème} Dragon
88300 Neufchâteau
Tel 03 29 06 67 94
info.neufchateau@fedes88.admr.org

 **CRÉDIT AGRICOLE
ALSACE VOSGES**
BANQUE ET ASSURANCES

**Agence
de NEUFCHÂTEAU**
9, rue Jules Ferry
88300 NEUFCHÂTEAU
Tél. 03 29 94 01 56

CYCLES VOSGES EVASION

Vente - réparation
Vélo musculaire / à assistance électrique(VAE)
Vélo route / VTT / enfant
Neuf ou Occasion
Équipement du cyclisme
Accessoires
Nutrition



 35 Avenue du Président Kennedy - 88300 NEUFCHÂTEAU
 03 29 06 73 84  cycles-vosges-evasion@orange.fr
 www.cycles-vosges-evasion.fr  cycles Vosges Evasion

VENTE / RÉPARATION

S.A.S. JEAN FERRY
Construction et Rénovation Clé en Main
Bâtiment Industriel et Agricole
Terrassement - Gros-Œuvre
Plâtrerie-Isolation - Carrelage

 **RGE** RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT



TEL: 03-29-06-91-98
ferry.sas@orange.fr

SALON DE COIFFURE
imagin'HAIR
COIFFURE MIXTE
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS SELON DISPONIBILITÉ
OUVERT DU LUNDI 9H00 AU SAMEDI 17H00
805, rue Paul Melin 88300 Neufchâteau (A côté d'Alti Marche)
03 29 94 21 78
- 10% toute l'année sur toutes les prestations
PERRUQUES ET TURBANS 100% MÉDICAL





Nature en ville



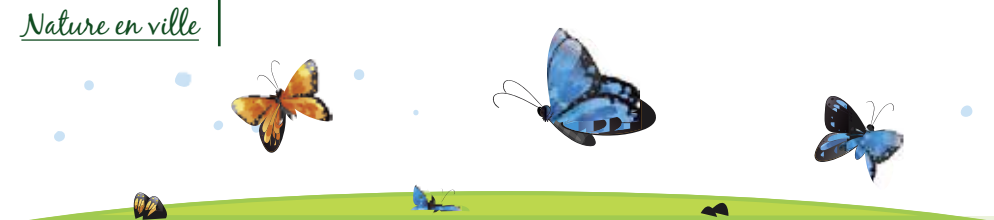
La gestion différenciée pour respecter la biodiversité

Comment créer un cadre de vie agréable tout en respectant la biodiversité des trop rares espaces verts d'une ville ? Pour répondre à cette question importante et pleine de sens, la ville de Neufchâteau a choisi de mettre en place une gestion différenciée de ses espaces verts. Ce nouveau mode d'entretien permet d'intervenir sur les espaces verts de manière raisonnée, durable et responsable, en adaptant les techniques en fonction de la nature du sol, des espèces à planter et de la biodiversité. Son avantage principal est de **lutter contre le déclin de nombreuses espèces d'insectes** (30 % des espèces sont menacés d'extinction, dont les papillons, les

abeilles et les fourmis), un phénomène à la fois dévastateur pour nos écosystèmes, mais également pour la biodiversité. **Repenser les pratiques agricoles est le seul espoir de pouvoir inverser cette tendance.**

La biodiversité se trouve dans les îlots de verdure, les espaces boisés, les jardins, les balcons, les friches mais aussi les bâtiments ou les zones humides. En portant un nouveau regard sur la ville, la nature doit retrouver ses droits. À Neufchâteau, la Municipalité applique une gestion écologique et harmonieuse des espaces verts sur son territoire.





Quatre entretiens différents sont donc mis en œuvre, pour tenter de préserver au maximum les espèces et l'environnement en général.

Côté paysage, la gestion différenciée permet de diversifier les types d'espaces verts, d'augmenter la biodiversité, de favoriser la qualité de notre environnement et le bien-être de tous, mais aussi de profiter de l'incroyable spectacle de la nature !

- 1** Certaines zones bénéficient « d'un **entretien très suivi** » car elles sont essentielles pour la sécurité et le cadre de vie de la commune (giratoires, complexe cinématographique, églises, centre-ville...). La tonte y est régulière et les massifs y sont très entretenus.
- 2** Les espaces dits à « **entretien suivi** » (massifs arbustifs le long des routes, les parcs ou encore les petites zones enherbées près des résidences) sont notamment constitués d'arbustes ayant un maintien de port naturel. Le nombre de tontes y est donc diminué.
- 3** Les abords des ruisseaux dans les parcs sont, quant à eux, en zone à « **entretien limité** ».
- 4** Enfin, les grandes zones enherbées bénéficient d'un « **entretien extensif** » : le fauchage y est réalisé seulement une à trois fois par an.



© Rémi BAILLE



© Jean-Marie ROCHE



© Jean-Marie ROCHE



Mésange bleue (photographiée à Neufchâteau)
© Rémi BAILLE

En mode « zéro phyto »

Depuis 2015, la ville de Neufchâteau s'est engagée à réduire l'utilisation de produits insecticides et fongicides appliqués par les services municipaux. En 2017, la commune a accentué son action et depuis cette date, les agents communaux n'utilisent plus aucun produit phytosanitaire.

Arrêter l'usage des produits phytosanitaires, c'est à la fois protéger la santé des agents et de la population mais aussi entretenir un cadre de vie sain pour tous. Il s'agit également de prendre soin de l'environnement en permettant un retour de la biodiversité dans nos espaces (notamment les insectes et les oiseaux qui sont majoritairement victimes de l'utilisation de pesticides) et la préservation des cours d'eau, un autre écosystème important.



Mélitée noire (photographiée à Neufchâteau)
© Rémi BAILLE



Héron cendré (photographié à Neufchâteau - Abreuvoir)
© Rémi BAILLE

Végétalisation des cimetières



Poursuivant sa « démarche verte », Neufchâteau a végétalisé ses cimetières.

Pour préserver la santé des jardiniers et des visiteurs, redonner sa place au végétal, embellir ces lieux de mémoire et de recueillement, mais aussi pour préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, la Municipalité s'est engagée à entretenir les cimetières de façon plus respectueuse, grâce à des techniques d'entretien n'utilisant plus de désherbant. Ainsi, la végétalisation est un processus naturel qui consiste à sélectionner et

privilégier des plantes existantes et bénéfiques (trèfle blanc, marguerite commune, coquelicot, pensée tricolore, lierre grimpant, dactyle pelotonné...) au profit de végétaux indésirables (vergerette du canada, pissenlit, grand plantain, cirse des champs, chardon lorrain...) qui sont, de ce fait, **retirés manuellement**. Pour compléter cette phase de sélection et afin d'obtenir un résultat plus rapide, un mélange à fort pouvoir couvrant a également été implanté, permettant de coloniser les surfaces au plus vite pour empêcher la pousse des « mauvaises herbes ».

En ne gardant que les plantes désirables et bénéfiques, les cimetières deviennent un repaire pour la biodiversité tout en restant esthétiques !

Ensuite, les espaces sont gérés comme un gazon, avec des tontes. Cette méthode participe également à réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain, de ruissellement et à développer la trame verte au sein de la ville.

Pour plus d'informations, découvrez notre plaquette :



Les utilisateurs et visiteurs sont, eux-aussi invités au respect et à l'embellissement de ces lieux :

> **En respectant les plantations des jardiniers.**

> **En entretenant les concessions et leurs abords avec des méthodes naturelles : arrachage manuel des plantes indésirables, utilisation de produits de nettoyage non dangereux tel que le savon noir (l'utilisation de désherbants ou tout autre produit chimique est à proscrire).**

Il est rappelé que l'entretien des concessions et de leurs abords reste à la charge des familles.



Gestion du patrimoine arboré et audit

L'arbre est un élément incontournable dans la commune de Neufchâteau. Pour assurer la bonne gestion du patrimoine arboré néocastrien, un professionnel-expert a procédé (en collaboration avec le service municipal des espaces verts) au recensement et au contrôle sanitaire de 900 arbres dont 190 arbres d'alignement. Cette étude a notamment permis de rédiger un plan de gestion mais aussi de mettre en place un protocole avant toute intervention de taille, d'élagage ou de suppression d'un élément. Un arbre est dès lors abattu seulement lorsqu'il pose un problème sanitaire ou qu'il nuit à la sécurité. De plus, la commission cadre de vie a mis en place une charte qui souligne la volonté de replanter au moins 3 arbres lorsque les services communaux sont dans l'obligation d'en couper un.

Replantons des arbres !

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la commission cadre de vie a opté depuis 2019 pour la mise en place d'une plantation d'au moins 10 arbres par an (en plus de ceux qui sont implantés dans le cadre de projets comme les abords du cinéma, le parc de l'ancienne maison de retraite...). Outre le fait de maintenir la biodiversité et de garantir un environnement plus sain, le retour de la nature en ville permet également d'apporter des points de fraîcheur et des zones d'ombres indispensables en cas de canicule. Il est donc important de choisir les essences avec soin pour retenir celles qui résistent mieux aux fortes chaleurs, aux maladies et qui captent la pollution.

A la clé : une préservation et un développement des espaces verts, un meilleur cadre de vie pour tous et une température qui peut baisser de 2 à 4 degrés en cas de canicule !

Donnez-nous votre avis !

Vous pensez connaître l'endroit idéal pour planter des arbres à Neufchâteau ?
Faites part de vos propositions à la Mairie de Neufchâteau
au 03.29.95.20.20 ou
accueil@mairie-neufchateau.fr

Marronniers et Hatro : plantations de haies

Une haie de 500 mètres de long a été plantée aux Marronniers, sur le chemin d'accès menant à Montplaisir. Cette réalisation a été mise en œuvre en collaboration avec le Conseil Départemental des Vosges et la Fédération de Chasse des Vosges. Elle fera également l'objet d'un cheminement piéton avec des ouvertures permettant aux promeneurs de passer de part et d'autre de l'allée. Le même dispositif a également été implanté au Hatro.

Conçues pour être entretenues de la manière la plus naturelle et respectueuse de l'environnement possible, la biodiversité et l'écosystème y seront scrupuleusement respectés (préservation du milieu de vie des papillons, développement des orties...).



Stop aux déjections canines

Quoi de plus agréable qu'un espace public propre ? Pour y parvenir, il en va de la responsabilité et de la civilité de chacun... et notamment de la bonne volonté des propriétaires de chiens.



A Neufchâteau, 4 bornes de propreté canine ont été installées avec des distributeurs de « canisacs » :

- Parc de la Mazarine
- Eglise Saint-Christophe
- Square Clémenceau
- Eglise Saint-Nicolas

Ces sacs sont également disponibles gratuitement en Mairie. Ils doivent permettre d'éviter les **67 kilos** de déjections ramassés chaque semaine uniquement dans les 4 lieux cités ci-dessus !

Pour rappel, tout propriétaire canin peu scrupuleux ou peu respectueux qui ne ramasserait pas les déjections de son fidèle compagnon encourt une amende de **135 €**.

Le chien le mieux éduqué ne ramassera jamais ses besoins... alors merci aux propriétaires pour « le ramassage après le passage des toutous » !



« Ménage de printemps » grâce à la solidarité de tous !

Chaque année, à l'éclosion des bourgeons et à l'arrivée des beaux jours, l'opération « Chantiers de nettoyage – Vosges, le plus beau est avenir » organisée par le Conseil Départemental des Vosges, est relayée à Neufchâteau. Cette vaste opération de nettoyage se déroule sur différents sites de la ville et a pour objectif de sensibiliser les petits comme les grands au respect de la nature. Ainsi, toutes les personnes volontaires souhaitant consacrer un peu de temps à l'entretien de la nature sont invitées à participer à cette action. Une belle opération de citoyenneté !



FLASH SUR...

* * Le Parc des Confluences

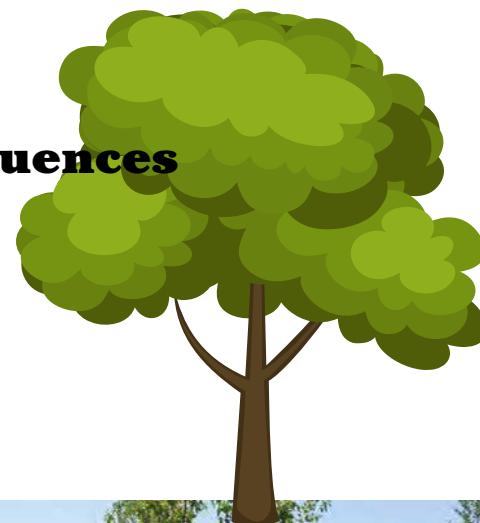


En lieu et place de l'ancienne maison de retraite du Val de Meuse qui se situait le long du quai Jean Moulin, le projet de **création d'un parc familial** a été lancé ! A l'horizon 2023, les travaux auront débuté pour dévoiler par la suite le « Parc des confluences », un véritable **poumon vert en plein cœur de ville !**

A la fois **lieu de rencontres et d'activités**, il sera également sécurisé et attractif. Installé autour d'une artère principale qui reliera le quai Jean Moulin à l'avenue du Président Kennedy, **ce parc sera pensé pour tous et pour tous les âges** : aires de jeux et parcours ludique pour enfants, accès pour les vélos et chemins piétons, espace de convivialité, zone de street work out, zone de stationnement et possibilité d'accueillir des animations et événements sur le lieu !

La **mise en valeur et le respect de l'environnement** seront également au cœur de ce projet, avec bien sûr des plantations arborées (une végétation qui participe à l'évapotranspiration et amène de l'ombrage permettant de faire baisser la température de 2° à 8 °C en période caniculaire), mais aussi un jardin des senteurs, et des vivaces pour recréer un jardin à la française.

Pour agrémenter cet espace végétal, un petit ruisseau en circuit fermé sera aussi installé, ainsi que des jeux d'eau (particulièrement appréciés par les familles en période de fortes chaleurs). Enfin, la totalité des espaces verts de ce nouveau parc fera l'objet d'une **gestion différenciée** qui favorisera la diversité des êtres vivants et des milieux naturels.



Découvrez le futur parc en vidéo !
Suivez le lien <https://www.youtube.com/watch?v=nQ10QvS2C1U>



FLASH SUR...

** La voie verte



Prévue sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Neufchâteau et Coussey, la future voie verte s'étendra sur plus de 5 km. Elle aura pour point de départ le tunnel ferroviaire « pont des soupirs » (où une rampe cyclable sera créée pour une liaison douce entre le centre-ville et le quartier résidentiel de Rouceux) et aboutira au centre du village de Coussey.

La voie verte correspond à un aménagement en site propre, réservée à la circulation non motorisée ; elle est destinée aux piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite... Elle sera réalisée par la CCOV en ciblant le tourisme (EuroVélo 19 « La Meuse à Vélo »), le loisir mais aussi l'amélioration des déplacements de la population locale. Elle sera totalement sécurisée et accessible au plus grand nombre. Pour agrémenter son parcours, une mise en scène sera créée par l'implantation d'œuvres valorisant cet axe (land-art, street-art...) qui seront régulièrement renouvelées. La fin des travaux est prévue pour le courant de l'année 2023 (sous réserve des autorisations administratives et des subventions).



** Les parcs photovoltaïques



la vente d'électricité pour la transformer en investissements.

Le projet qui se situera dans la zone des Torrières, a d'ores et déjà fait l'objet d'un dépôt de demande de permis de construire avec un démarrage des travaux prévu dans le courant de l'année 2022.

La surface couverte par les panneaux solaires sera de 4,17 hectares, pouvant ainsi alimenter environ 4 600 personnes en électricité.

La question de l'autosuffisance énergétique se pose pour un grand nombre de communes françaises. L'énergie photovoltaïque est développée par l'installation de panneaux solaires sur une surface terrestre. Elle capte l'énergie solaire pour la transformer en électricité ou en chaleur. Dans le cas de Neufchâteau, il s'agit de fournir de l'électricité à environ 9 000 personnes tout en récoltant une partie du chiffre d'affaires de

La création d'un second parc photovoltaïque d'environ 8 hectares dans le lieu-dit des Lavières, est également en réflexion. Le site, actuellement utilisé en tant que décharge de déchets inertes, ne peut donc pas accueillir d'activités agricoles ou forestières. Une étude d'impact sera menée, en vue de la construction de ce nouveau projet en 2025. Avec la création de ce second parc photovoltaïque, Neufchâteau fera partie des villes qui produisent davantage d'électricité qu'elle n'en consomme.



** Le ruisseau de l'Abreuvoir : une réserve d'eau potable à préserver



alimenté par des résurgences situées sous les voies ferrées. Les eaux y sont acheminées par des aqueducs dans un bassin puis s'écoulent en aval et forment le ruisseau de l'Abreuvoir. Ce bassin est la source du ruisseau et **sert de réserve d'eau potable** (les eaux du bassin peuvent être pompées en cas de nécessité). **Des travaux ont été récemment mis en œuvre afin de renaturer cet espace** de façon à améliorer les écoulements et les fonctionnalités du ruisseau. Le niveau d'eau a été abaissé grâce à la suppression d'un seuil en béton, ce qui a permis de restaurer l'écoulement du ruisseau, de limiter les dépôts de matériaux et de **redonner au bassin sa dynamique naturelle**.

Classé au titre d'un arrêté de protection de biotope (destiné à assurer la conservation des biotopes de la truite fario, du crapaud commun et des couleuvres vertes et jaunes), le ruisseau de l'Abreuvoir dispose d'un bassin

L'association Action Rivière Nature a été le maître d'ouvrage du projet financé à 100% par l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE (avec une avance de trésorerie de la REANE).



Votre vie change,
Nos logements évoluent.

Renseignements
03 29 94 17 08
www.vosgelis.fr

Vosgelis
GROUPE ESTORIA

**RETROUVEZ
NOTRE MAGASIN
EN TOUTE
SÉCURITÉ**

Les essayages sont possibles !

Dans le respect des règles sanitaires,
des gestes barrières et des distanciations
sociales.
Les vêtements sont désinfectés à la
vapeur pour votre sécurité.

MK 28
Pâtisseries Pâtisseries Pâtisseries
Neufchâteau

28, rue de France
NEUFCHÂTEAU
03 29 94 09 41

LE HUIT
BAR AMBiance

Bar ambiance
Diffusion de matchs
de foot sur grand écran
Planches apéro
Cave à vin
Jeu de Fléchette
Billard

6 Av. Président Kennedy
88300 Neufchâteau

Auberge du Lavoir
M. Guillaume Thierry
Restaurant Bar Tabac Traiteur

Traiteur ou repas groupes ou famille sur commande
Service de proximité (impôts, paiement cantines, eau)
Service carte grise - Compte Nickel banque

24 grande rue - Coussey 88630 - 03 29 06 94 01
ouvert du lundi au dimanche 7 h à 14h30 - Lundi, jeudi, vendredi et samedi jusqu'à 19h

Gestion de l'eau



La déconnexion des eaux pluviales : une pratique écologique

La déconnexion des eaux pluviales est un programme visant à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires d'assainissement et à les laisser s'infiltrer dans le sol grâce à des noues paysagères et des massifs d'espaces verts.

Une technique utilisée par la ville de Neufchâteau depuis 2015, avec la création du lotissement du Stand (chaque pavillon

dispose d'un puits perdu pour l'évacuation des eaux et la voirie a un revêtement perméable) puis en 2017 avec la création du lotissement Champ Bon Jacques. Une sérieuse implication qui a d'ailleurs été **reconnue, primée et subventionnée par l'Agence de l'eau en 2018** avec les aménagements des abords du cinéma Néopolis où toute l'évacuation des eaux pluviales est gérée par infiltration (noues paysagères, puits perdus, arbustes, revêtements perméables, pavés drainants et toiture végétalisée du bâtiment).

Réutilisation du bassin de la SNCF : 2 000 m³ d'eau économisés par an



La création de la ligne de chemin de fer desservant NEUFCHATEAU à la fin du 19^{ème} siècle a nécessité son alimentation en eau pour les machines à vapeur. C'est ainsi qu'un bassin rectangulaire en bord de Meuse avec un système de trop-plein équipé d'une vanne et d'un seuil, a été créé au droit d'une résurgence de la Meuse. Pour compléter l'apport en eau, des sources ont été captées au nord-ouest de la ville, en rive gauche de la Meuse (selon les informations de la SNCF).

Ce bassin permettait la mise sous pression de l'eau pour traverser la Meuse en siphon sous son lit. Ainsi cette eau était acheminée en rive droite au niveau d'un puits (regard profond) avant d'être pompée pour remplir les machines à vapeur. Cet ouvrage a ensuite été abandonné avec l'apparition des locomotives à moteur diesel.

Au moment où l'eau devient une des préoccupations environnementales majeures, le projet actuel consiste à utiliser le contenu de ce bassin comme une réserve d'eau. Celle-ci servira ainsi à arroser (gratuitement) les terrains de sport communaux, correspondant ainsi à la politique responsable et respectueuse de l'environnement menée par la ville depuis quelques années déjà.

L'étude réalisée estime l'économie d'eau à près de 2 000 m³ par an soit une journée de pompage et de traitement de l'eau potable en moins pour la REANE. Il s'agit donc bien d'une économie et d'un acte de sauvegarde de la ressource eau.

Le projet est estimé à 31 000 € (curage du bassin, clôture du site, travaux de recherche de canalisation...). Il est soutenu à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Grand-Est. Le bassin doit être opérationnel dès l'été 2022.



Étude du potentiel de déconnexion des eaux pluviales

Pourquoi adopter des attitudes économes en eau ?

Le changement climatique (pour ne pas dire le bouleversement climatique) est bel et bien présent sur notre territoire (la CCOV) :

- Depuis 2014, nous avons connu 6 années de sécheresse dont 4 consécutives (2014, 2015, 2017 à 2020).
- 2020 a été une année record pour le nombre de jours sans pluie (239 contre 214 en 2019 et 206 en 2021*).
- Des pluies orageuses intenses les 24 et 29 juin 2021 sur NEUFCHATEAU (plus de 30 mm en moins de 30 minutes) et les communes voisines (LIFFOL-LE-GRAND et LIFFOL-LE-PETIT) avec un cumul de pluies de plus de 100 mm en 24h.
- Une inondation importante de la Meuse (en hauteur d'eau) en plein mois de juillet, provoquée par une montée rapide de l'eau de la Meuse et de ses affluents qui s'est étalée dans le lit majeur (effet contraire en hiver).

En septembre 2020, des communes du territoire se sont retrouvées en manque d'eau ou ont vu la production d'eau baisser dangereusement faisant craindre un manque d'eau imminent.

Le changement climatique aura des répercussions sur la répartition des pluies tout au long de l'année et sur leurs intensités. Pour recharger nos nappes souterraines et phréatiques, il est nécessaire que l'eau s'infiltre et ne ruisselle pas. Il est important d'économiser l'eau pour mieux la partager à l'avenir entre les différents usages (domestiques, artisanaux, industriels, agricoles...). Les gestes EC'EAU sont multiples et possibles. Economiser l'eau, c'est aussi faire attention à sa facture d'eau.

**sources : relevés météorologiques de la station d'épuration de NEUFCHATEAU*

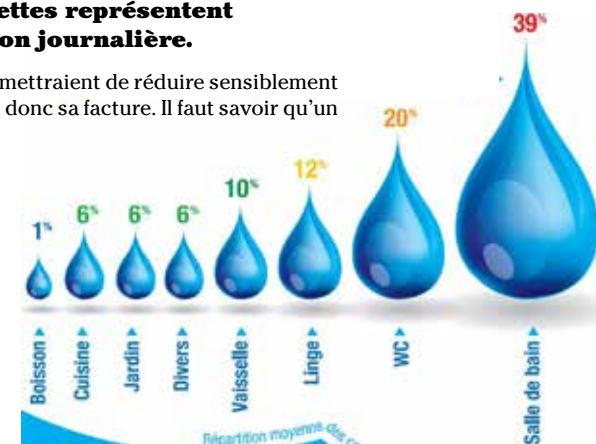
Ma consommation d'eau au quotidien ?

Chaque jour, nous consommons de l'eau pour nos différents usages. La consommation moyenne est de 132 litres par jour et par personne*. La salle de bain et les toilettes représentent 60% de notre consommation journalière.

Certains gestes ou adaptations permettraient de réduire sensiblement sa consommation d'eau annuelle et donc sa facture. Il faut savoir qu'un robinet ouvert, c'est 10 litres par minute ; une chasse d'eau qui fuit peut vous faire doubler votre facture d'eau sur une année.

Dans les pages suivantes vous trouverez des trucs et astuces. A vous de jouer !

** données REANE (2021) pour NEUFCHATEAU*



Certains gestes ou adaptations permettraient de réduire sensiblement sa consommation

Les fuites les plus fréquentes

Un goutte à goutte, ça coûte !

Une goutte d'eau à un robinet, ça ne semble peut-être pas très important, mais c'est près de 100 litres d'eau perdus par jour, soit près de 12 € par mois...



Pour la chasse d'eau, c'est encore pire : une chasse d'eau peut laisser passer près

de 600 litres par jour (cas extrême), soit la consommation d'une famille de 4 personnes et près de 74 € par mois. Elle n'est pas toujours visible, car le filet d'eau glisse sur la paroi. Pour vérifier si la chasse d'eau fuit, il suffit de mettre du papier toilette sur les parois de la cuvette. S'il s'imbibe d'eau c'est qu'il y a une fuite. Le joint entre le dispositif de chasse et la cuvette peut être détérioré.

De manière générale, réparer une fuite revient beaucoup moins cher que de la laisser couler ! Le simple changement du joint ne coûte que quelques centimes et ne prend que quelques minutes !

Parfois c'est le groupe de sécurité du chauffe-eau qui laisse passer de l'eau ou encore une vanne de la chaudière. Ce sont des fuites plus difficiles à trouver.

Les équipements qui vous aident à consommer moins

Pour la salle de bain

DOUCHETTE ÉCONOMIQUE > 17 444

Douche à débit limité : de 8 à 11 litres/minute (au lieu de 15 à 20 l/min en standard) conçue pour préserver votre confort.

Coût du matériel : **15,40€**
GAIN : 10 à 15 m³/an

Prévoir en complément un flexible renforcé ou double agrafage (coût 15 €).

⚠ Éviter les douchettes multi-positions dont une seule économique (on oublie laquelle).

OU RÉGULATEUR DE DÉBIT DOUCHE > 17 444

Équipement positionné entre le robinet et le flexible qui réduit le débit de la douche.

Coût du matériel : **5,15€**
GAIN : 10 à 15 m³/an

Pas moins de 10 l/min pour conserver un confort correct et corps métallique pour la solidité.

⚠ Éviter les stop douche (risque de brûlure).

MITIGEUR THERMOSTATIQUE > 17 17 17

Coût du matériel : **100,300€**
GAIN : 1 à 5 m³/an

Permet de régler automatiquement la température : moins d'eau gaspillée pour la régler.

À compléter par une douchette éco et un flexible renforcé.



Pour les lavabos et éviers

MOUSSEURS OU AÉRATEURS ÉCO
OU RÉGULATEURS DE DÉBIT > 17 444

Coût du matériel : **5,10€**
GAIN : 1 à 2 m³/an

Remplace le mousseur standard (brise jet) en sortie de robinet.

Choisir un débit de 6 l/min en général. Modèle réglé recommandé (débit indépendant de la pression).

⚠ Modèle 8 l/min pour que les chaudières instantanées se déclenchent.

OU MITIGEUR AVEC BUTÉE POUR L'ÉVIER > 17 17 17

Butée à mi-chemin limitant le débit à 6 l/min pour les utilisations fréquentes, et débrayable pour le remplissage des grands récipients.

Coût du matériel : **60,150€**
GAIN : 1 à 2 m³/an

⚠ Ne pas mettre de mousseur économique en supplément.



Pour les toilettes

SAC WC > 17 444

Réduit le volume de chasse (1,5 à 3 litres économisés sur 9l).

Coût du matériel : **5,15€**
GAIN : 5 à 8 m³/an

Pour conserver l'effet de chasse, placer le sac plein au fond du réservoir sans gêner le mécanisme.

OU PLAQUETTE WC > 17 444

Réduit le volume de chasse (1,5 à 3 litres économisés sur 9l).

Coût du matériel : **25,30€**
GAIN : 5 à 8 m³/an

Vérifier régulièrement l'étanchéité de la plaque.

MÉCANISME WC 3-6 LITRES OU INTERROMPABLE
> 17 17 444

Mécanismes qui permettent de ne pas vider totalement le réservoir.

Coût du matériel : **25,60€**
GAIN : 5 à 8 m³/an

Laisser en place les tringles ou réservoirs suspendus à chaînette (volume de chasse < 5 litres).

⚠ Tous les mécanismes ne s'adaptent pas à tous les réservoirs.

La Loi WARSMANN :

En cas de fuite après compteur, votre facture d'eau peut prendre des proportions importantes. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la loi 2011-525 du 17 mai 2011 dite « loi Warsmann » (article 2) protège l'ensemble des consommateurs contre les factures d'eau trop importantes suite à une perte d'eau. Elle permet le plafonnement de la facture d'eau à 2 fois la consommation moyenne sur les 3 derniers relevés. Le décret d'application du 24 septembre 2012, applicable depuis le 1^{er} juillet 2013, précise les conditions du plafonnement. A défaut d'information, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne. La part assainissement de la facture d'eau est aussi écrêtée et sera calculée selon le volume plafonné.

La fuite d'eau doit se situer sur une canalisation après le compteur. **Les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage ne sont pas prises en compte.** La fuite doit être réparée dans un délai d'un mois après la réception d'un courrier d'information du service de l'eau.

Les gestes au quotidien

Voici quelques gestes au quotidien qui peuvent changer votre consommation et donc diminuer votre facture d'eau :

- Douche : limiter à 5 minutes (sauf si on se lave les cheveux)
- Ne pas laisser couler l'eau quand on se savonne
- Vaisselle, dents, mains : ne pas laisser couler l'eau
- Vaisselle : utiliser une bassine
- Lave linge et lave vaisselle : utiliser à pleine charge et de préférence la fonction éco
- Utiliser l'eau de nettoyage des légumes pour arroser vos plantes et jardinières



Lydie CARABIN

Soins énergétiques
Thérapeute pour adultes, enfants, bébés, adolescents
Acupuncture au diapason, Réflexologie plantaire
Enseignante Reiki du 1^{er} au 4^{ème} degré

Le Reiki harmonise les déséquilibres physiques, émotionnels et mentaux.

Le Reiki aide au développement personnel.

Il renforce le système immunitaire et augmente la vitesse de guérison.

*Il soulage les douleurs et favorise l'élimination des toxines
(inflammation, douleurs articulaires et autres maladies spécifiques...)*

Il diminue le stress, les angoisses et autres traumatismes (déprime, addictions, tocs...)

Il optimise l'efficacité d'un traitement.

55, rue Saint-Jean / 88300 NEUFCHÂTEAU

06.84.45.43.35 / lydiemo@hotmail.fr



AMP STIHL
Motoculture et Affûtage de la Plaine
1500 avenue de la Division Lederc
88300 Neufchâteau
Tél. 03 29 94 14 48
Mail : amp.neufchateau@gmail.com

Découvrez l'application mobile de
NEUFCHATEAU

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**



CITYALL
Disponible sur
App Store Google Play

N Ville de Neufchâteau



Neufchâteau
Vous remercie
pour votre éco-citoyenneté.

Découvrez l'application mobile de
NEUFCHATEAU

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**



CITYALL
Disponible sur
App Store Google Play

N Ville de Neufchâteau

Laissez-vous séduire par les récupérateurs d'eau de pluie !

Afin de promouvoir une gestion intelligente des eaux pluviales, une opération groupée d'acquisition de différents modèles de récupérateurs d'eau de pluie avait été lancée au printemps 2022 afin d'en faire bénéficier les habitants du territoire de la CCOV.



Grâce à cette opération, les habitants ont pu bénéficier, sans conditions de ressources, d'un récupérateur d'eau de pluie (un par logement) à un coût très modeste allant de 13 à 58 € selon le modèle et la contenance (20% du coût TTC), dans la limite des crédits alloués (241 récupérateurs d'eau subventionnés). Face au succès rencontré et à l'atteinte des objectifs, cette opération pourrait être renouvelée l'an prochain (sous réserve de l'obtention de subventions).

Pour plus de renseignements :
www.ccov.fr

Opération subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le fonds Européen LEADER.

Quels fonctions et avantages ?

- La réutilisation de l'eau : **une source d'économie** car l'eau de pluie est gratuite. Elle peut être utilisée pour arroser le jardin, pour laver la voiture et pour l'alimentation en eau potable de la chasse d'eau ou encore du lave-linge. Utiliser l'eau de pluie peut vous permettre une économie de 40 à 50 % sur la facture d'eau.
- Le stockage de l'eau pendant un épisode pluvieux va également **préserver les nappes phréatiques et les réserves d'eaux douces** qui elles, ne sont pas inépuisables. Cette action aura aussi pour effet de limiter les volumes déversés dans les réseaux et dans les cours d'eau lors de débordement.



On ne jette pas tout à l'égout !

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, tout ne va pas à l'égout. En effet, jeter certaines choses dans les toilettes, les éviers ou lavabos peut s'avérer extrêmement néfaste pour l'environnement, pour les canalisations et pour les pompes de la station d'épuration.



Il faut préférer la poubelle aux toilettes pour :

- les lingettes (elles sont résistantes et NON biodégradables)
- les produits hygiéniques : les serviettes et les tampons, les préservatifs, les cotons tiges...
- la litière pour chat
- les rouleaux de papier toilette (qui vont dans le sac jaune)
- les médicaments
- les chewing-gums

Les toilettes ne sont pas la deuxième poubelle de la maison !



De même, **il ne faut pas vider dans l'évier ou le lavabo des substances dangereuses** pour l'environnement. Privilégier la déchèterie pour :

- les huiles de vidanges
- les huiles de fritures
- les peintures, white spirit, solvants
- les médicaments (ni dans les toilettes non plus, ils sont à rapporter à la pharmacie)
- tous les produits phytosanitaires...

Tous ces produits ne sont pas éliminés par la station d'épuration ou par votre fosse septique ou fosse toutes eaux, ils se retrouvent dans les eaux traitées et donc dans le milieu naturel. C'est ce que l'on appelle les substances dangereuses.

À vous de jouer !

À votre tour, contrôlez votre consommation d'eau

Pour calculer votre consommation mensuelle, soustrayez l'index de début de mois de celui de fin de mois. Nous vous invitons à noter les chiffres en blanc sur fond noir (m³) de votre compteur. Vous obtiendrez ainsi votre consommation mensuelle en m³. Les chiffres en blanc sur fond rouge représentent les litres.

	Début du mois	Fin du mois	Résultat en m³
Janvier			
Février			+
Mars			+
Avril			+
Mai			+
Juin			+
Juillet			+
Août			+
Septembre			+
Octobre			+
Novembre			+
Décembre			+
Consommation annuelle			=

Recyclage

Zoom sur le compostage



Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour le jardinage.

Ainsi, vous :

- **réduisez** la quantité de déchets organiques habituellement placés dans la poubelle d'ordures ménagères
- **réduisez** les allers/retours à la benne à déchets verts ou à la déchèterie
- **produisez** du compost réutilisable dans votre verger ou jardin



Testez le compostage pour les déchets de cuisine : épluchures, marcs de café, fruits et légumes (crus et cuits), restes de repas (sans viande ni poisson)...

➤ A chacun son composteur : le composteur prend peu de place (moins d'1m² sur un terrain) et existe en différents matériaux, à vous de choisir, mais l'essentiel est qu'il soit pratique ! Des tutoriels sont disponibles sur internet.

Pour les logements sans terrain, la commune de Neufchâteau en partenariat avec la CCOV, développe progressivement des zones de compostage collectif (Rouceux, Parc des tanneries, rue de la Vaux à Noncourt).



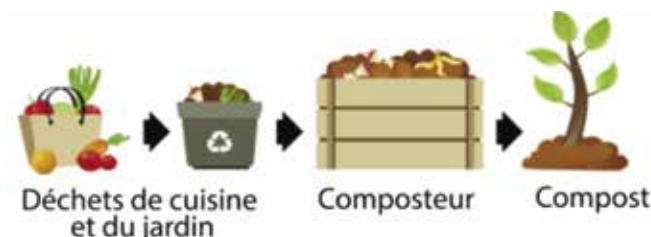
Aide à l'achat d'un composteur en 2021 : la Ville de Neufchâteau a subventionné à hauteur de 1000 €

La C.C.O.V propose dans ses 3 déchèteries des composteurs (fabriqués localement) au tarif préférentiel de 25 € (coût total d'un composteur : 75 €, donc 50 € pris en charge par la CCOV).

En 2021, pour les habitants de Neufchâteau, la Municipalité proposait d'abonder ce tarif préférentiel en proposant une réduction de 10 € sur le prix de ces composteurs, pour les 100 premiers achats. Une opération qui a remporté un franc succès !

A vos composteurs !

Pour tous renseignements concernant l'achat d'un composteur, contactez la conseillère en tri au **07.55.58.47.29**



Qui triera verra !



Pour protéger la terre de nos enfants et de nos petits-enfants, la commune s'investit aux côtés de la CCOV pour inciter au respect des consignes de tri qui visent à systématiser le geste de tri et à permettre de développer le recyclage !

- + de déchets à trier dans le sac jaune,
- de déchets dans les poubelles grises !

Quoi de + positif ?

Aujourd'hui, plus de la moitié de ce qui est jeté dans les bacs gris est recyclable (bouteilles en verre, emballages, restes alimentaires, vêtements) !

Développer le tri et réduire les collectes de tout-venant, c'est l'orientation de plus en plus suivie en France et notamment dans certains territoires alentours.

Le volume qui restera après ce tri s'en verra ainsi réduit.

Déchets verts

En complément des déchèteries et du compostage, un service de collecte des déchets vert en porte-à-porte est assuré durant la période de forte production allant de mi-avril à fin novembre. Le reste du temps, la déchèterie reste à la disposition des Néocastriens.



Quels sont les déchets collectés ?

- Feuillages
- Pelouse
- Petits branchages (brindilles)
- Epluchures
- Filtres à café, sachets de thé

Les branches et les troncs ne sont pas acceptés.

Les déchets ne doivent pas dépasser du bac (couverts fermés).

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

100% EMBALLAGES SE TRIENT dans les Vosges

Magazines & Journaux en PAPIER	Emballages alimentaires en CARTON	Conserves & Emballages en MÉTAL	Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE

+

BARQUETTES	BOITES - POTS - TUBES	SACS - FILMS PLASTIQUES

Avec Évodia et votre collectivité, tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

evodia www.evodia.org



MR

MAISON DE RETRAITE
JUSTINE PERNOT
 12, rue Moulinot - 88300 NEUFCHÂTEAU
 Tél. 03 29 95 00 35 - Fax : 03 29 94 01 76

iad Estelle **GUL**
 Conseillère en immobilier

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

06 06 54 23 06
 estelle.gul@iadfrance.fr
 Neufchâteau(88)
 Estelle Serpil Gul
 iadfrance.fr

Bouquet de Coccinelle
 Fleuriste créateur
 www.fleuristeneufchateau.fr
 15 Avenue Jacques Vernier à Neufchâteau
 03.29.94.57.91

MARIAGES
 ANNIVERSAIRES
 DEUILS
 BOUTS DE SOUSSE
 ATeliers fleuristes

Ouverture : du mardi au samedi 8h à 20h
 Dimanche 8h à 13h30

commandez directement en ligne !
 www.fleuristeneufchateau.fr
 Bouquet de coccinelle fleuriste Neufchâteau

MEDYA KEBAB

Restauration rapide
 sur place ou à emporter

du mardi au jeudi de 10h à 14h et de 17h à 22h
 Vendredi et samedi de 11h à 14h et de 17h à 23h
 Dimanche de 17h à 23h

23, Rue du Président Kennedy - 88300 NEUFCHÂTEAU
 Tél. 03 29 94 50 38

EUROVIA
 VINCI

Secteur CHARMES
 ZI Plaine de Sacourt
 88131 CHARMES CEDEX
 T. +33 3 29 38 13 31
 P. +33 6 24 90 20 44

EUROVIA ALSACE LORRAINE

ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DE LA PLAINE

SERVICES à la personne

Profiter d'avantages fiscaux jusqu'à 50 %*
 *Selon la loi en vigueur

- Vous êtes un particulier, une association, une collectivité, une entreprise ?
- Vous avez des travaux à réaliser ? (travaux ménager, petit bricolage, jardinage)
- Vous souhaitez les confier à des personnes compétentes
- 35 ans d'expérience
- Favoriser l'emploi de proximité

24, place Jeanne d'Arc - NEUFCHÂTEAU
 Tél. 03 29 94 33 52
 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Un contrat de performance énergétique avec « l'éclairage intelligent »

L'éclairage intelligent, kesako ?

L'éclairage intelligent est un système conçu pour augmenter l'efficacité énergétique, en faisant évoluer l'intensité lumineuse selon différents paramètres circonstanciés (luminosité naturelle, niveau d'occupation d'un lieu...). Plusieurs solutions complémentaires participent à la mise en place d'un éclairage intelligent : équiper les luminaires de LED (qui procurent une lumière plus esthétique que celle des ampoules traditionnelles et qui ont une durée de vie plus longue tout en consommant moins d'énergie – 50W maximum), installer des capteurs de présence et de luminosité (afin que l'éclairage s'adapte en fonction de l'environnement et des situations) et gérer le tout via une application connectée.



Le but ?

Obtenir un réseau entièrement personnalisé selon les besoins de la ville et faire d'importantes économies sur la consommation électrique de la commune et sur la facture énergétique globale, tout en assurant un éclairage optimum.

Le système peut également être programmé afin de réguler l'intensité du flux lumineux en fonction des besoins : mise en valeur de l'architecture, éclairage « sportif », éclairage public classique...

Le Contrat de Performance Énergétique (C.P.E.) a été lancé par la Municipalité en 2017 avec pour objectif de réduire la consommation énergétique de plus de 50% sur les axes routiers, mais aussi pour mettre en valeur les espaces publics et certains bâtiments remarquables. Au total, la commune investit 2,5 millions d'euros HT sur douze ans. Un effort qui portera ses fruits, grâce aux économies d'énergie qui permettront d'autofinancer le projet : un système « gagnant-gagnant ».

Nouveauté :

Le stade Pacini passe à l'éclairage connecté !



A l'occasion du lancement du contrat de performance énergétique, un audit a été réalisé sur l'ensemble de l'éclairage public. Il a notamment révélé un état global de vétusté des dispositifs existants et a permis de réfléchir au renouvellement des équipements, en le planifiant sur toute la commune. Dans cette étude, plusieurs autres points ont été intégrés avec notamment l'éclairage du stade Pacini : un investissement de 70 000 € pour la ville et 10 000 € de surcoût pris en charge par Citéos (partenaire de la ville de Neufchâteau).

Auparavant, la consommation était d'environ 100 kw pour les 44 projecteurs classiques de 2000 w alors qu'elle s'élève maintenant seulement à 35 kw pour les 25 projecteurs intelligents à leds de 1500 w.

Ce changement de technologie génère 58 % d'économie en pleine puissance à laquelle s'ajoute jusqu'à 70 % d'économie en utilisation réduite. Si l'éclairage du stade est désormais adapté et réduit de façon considérable, le confort visuel des utilisateurs s'avère lui aussi nettement amélioré. L'installation permet

également aux différentes associations utilisatrices, de piloter au plus juste l'allumage, l'extinction ou l'intensité de l'éclairage grâce à plusieurs options via leur smartphone et une application dédiée.

Dorénavant, le club d'athlétisme et le club de football sont dotés d'équipements et d'éclairage à la pointe, du fait d'un partenariat exceptionnel entre la ville de Neufchâteau et Citéos. Une belle réalisation pour accélérer la transition environnementale.



Le dispositif SARE : un Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique

Le programme SARE a été lancé en 2019. Il est doté d'une enveloppe financière pluriannuelle de 30 millions d'euros pour la Région Grand Est, financée par les certificats d'économie d'énergie (CEE) et les collectivités partenaires. Ce programme, piloté par l'ADEME, vise à renforcer la dynamique territoriale de la rénovation énergétique, en partenariat avec les collectivités territoriales et les réseaux professionnels.

La Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV) relève le défi de la rénovation énergétique

La CCOV compte 10 698* résidences principales détenues par des propriétaires privés et près de 2 133* résidences secondaires, logements vacants et occasionnels. Plus de la moitié du parc immobilier présente une étiquette dite « énergivore » (E, F ou G).

A cet enjeu énergétique et climatique s'ajoute un enjeu social. Sur le territoire intercommunal,



un propriétaire occupant sur deux vit dans un logement antérieur à 1971 (bâtiment non isolé à sa construction).

C'est enfin un enjeu économique. Le bâtiment représente effectivement un secteur stratégique en matière de dynamisme et d'attractivité du territoire, porteur d'emplois.

Le programme permettra d'accompagner plus efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé, vers la rénovation énergétique.

*chiffres INSEE 2018

Rens : permanence téléphonique au 03.72.60.05.19 les lundi et mercredi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 13h30 à 17h.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'OUEST VOSGIEN



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

climaxion
anticiper • économiser • valoriser



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

VOSGES



Le Vivier
VOSGES
le Département



France
Rénov'

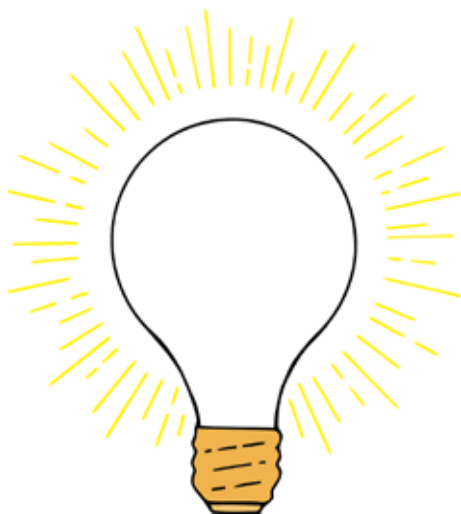


Les certificats
d'économies
d'énergie



Oktave
La rénovation à votre portée

Passez aux ampoules LED !



Passez aux ampoules LED !

La CCOV vous offre un pack de deux ampoules LED

L'éclairage peut représenter jusqu'à 13% de la consommation d'électricité d'un logement. Cette consommation est d'autant plus importante en cas d'utilisation d'ampoules à incandescence.

Le remplacement des ampoules à incandescence par des lampes LED peut permettre une réduction de consommation d'énergie de 80%.

C'est pourquoi, la CCOV a souhaité renouveler son opération de distribution d'un pack de deux ampoules LED.

Pour obtenir gratuitement votre pack de deux ampoules LED-E27-60W, présentez-vous au siège de la CCOV (2 bis avenue François de Neufchâteau 88300 NEUFCHATEAU) avec deux anciennes ampoules, une pièce d'identité et un justificatif de domicile.



La ville de Neufchâteau roule « électrique » !



Les véhicules électriques permettent d'éviter le rejet de nombreuses substances polluantes (hydrocarbures, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone et particules fines) et améliorent ainsi la qualité de l'air. Utiliser ces véhicules amène également à réduire les gaz à effet de serre.

D'autre part, l'électromobilité diminue la dépendance vis-à-vis du pétrole, dispose d'un

grand confort d'utilisation et diminue les nuisances sonores. Le rôle des collectivités dans ce contexte est donc déterminant pour faire preuve d'exemplarité et pour sensibiliser et inciter les particuliers et les entreprises.

La ville de Neufchâteau dispose depuis plusieurs années de véhicules électriques, d'un vélo électrique et plus récemment, elle a fait le choix de se tourner vers une offre écologiquement avantageuse concernant le transport en commun Néobus.

Parallèlement et pour sensibiliser et inciter les particuliers à faire l'acquisition de ces véhicules, plusieurs bornes de recharge ont été installées dans la commune, notamment sur le parking des Frères Lumière (cinéma Néopolis). Le parc s'agrandira prochainement avec le branchement de nouvelles bornes mises en place durant l'année 2022.



Dispositif d'incitation financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Depuis 2015, la Communauté de Communes a financé l'acquisition de 296 Vélos à Assistance Électrique (VAE), soit 108 715 € de subventions versées pour 623 510 € de matériels acquis. Grâce à l'assistance au pédalage, le VAE apporte une aide au démarrage après un arrêt et permet de maintenir une vitesse constante dans les côtes ou avec un vent de face, sans effort supplémentaire. Une solution idéale de déplacement, notamment pour les trajets domicile-travail.

Régularité des temps de trajet et réduction du coût du déplacement : 2 bonnes raisons supplémentaires pour laisser la voiture au garage et utiliser le vélo pour vos déplacements !



Pour l'année 2022 et dans le cadre de sa politique de soutien aux modes de déplacements doux, la CCOV a décidé de renouveler son dispositif en remboursant jusqu'à 300 € pour l'acquisition d'un VAE. Cette aide est cumulable avec celles de la Région Grand Est (+200 €) et de l'Etat (+200 €).



>>> L'aide est attribuée pour l'achat d'un VAE neuf chez un commerçant professionnel implanté dans l'une des communes de la CCOV.



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Être domicilié sur le territoire de la CCOV (résidence principale), être majeur, avoir un revenu fiscal de référence par part, inférieur ou égal à 13 489 €.

MODALITÉS DE L'AIDE :

Le dossier de demande de subvention est disponible en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de l'Ouest des Vosges (<https://www.ccov.fr/communaute-de-communes/vie-quotidienne/cadre-de-vie/subvention-vae>)

Attention : le demandeur doit attendre l'accord de subvention de la CCOV avant d'acquiescer le VAE.

Pour plus de renseignements, contacter la CCOV au 03.29.94.08.77 ou par mail : contact@ccov.fr

Nouveauté !

À partir de l'été 2022, l'Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges proposera un service de location de vélos à assistance électrique ! A la journée, à la demi-journée ou durant plusieurs jours, néocastriens et touristes pourront profiter de belles balades en conciliant une activité physique agréable et la découverte de Neufchâteau et de ses alentours.

Office de Tourisme de l'Ouest des Vosges
1 place Jeanne d'Arc
88300 NEUFCHATEAU

03.29.94.10.95

contact@tourisme-ouest-vosges.fr
www.tourisme-ouest-vosges.fr

Label « Villes et Villages Fleuris » : 3 fleurs pour Neufchâteau !



Déjà titulaire des deux premières fleurs depuis plusieurs années, la commune s'est vue couronnée une nouvelle fois en 2019 en recevant sa troisième fleur !

L'aspect visuel des paysages fleuris mais aussi les espèces et essences plantées, le respect des ressources en eau, le respect de la biodiversité, la gestion du patrimoine arboré, la propreté de la ville, l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux... sont autant de sujets abordés, observés et évalués lors du passage du jury du label national « Villes et Villages Fleuris ».

Dans le cas de Neufchâteau, l'investissement notable dans le développement durable (qui a valu à la commune une Marianne d'or en juillet 2019), la déconnexion des eaux pluviales, la mise en place de l'éclairage intelligent (qui fait de la cité la première smart city de France à l'installation

électrique intelligente), la mise en place du « zéro phyto », la gestion différenciée des espaces et la lutte contre les panneaux publicitaires sauvages ont également constitué des points forts.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié leur visite néocastrienne puisque, après délibération, le label a décidé de remettre sa troisième fleur à la ville de Neufchâteau. Une belle récompense pour un travail d'équipe mené par les élus et les agents techniques municipaux très impliqués.

Ce label est un véritable outil qui témoigne de l'amélioration du cadre de vie de la ville et donc du bien-être des habitants et de la préservation de l'identité du territoire.

Dans ce cadre, de nouveaux projets sont actuellement en cours de réalisation : un mur végétalisé ainsi que la mise en place d'une prairie fleurie avenue de Herringen !



© Jean-Marie ROCHE

Neufchâteau, un des 100 plus beaux détours de France !

Le guide Michelin des 100 plus beaux détours de France est le guide touristique le plus diffusé en France qui regroupe les 100 plus belles petites villes de France, de 2 000 à 20 000 habitants. En 2017, l'entrée de Neufchâteau dans ce réseau, a été acceptée et validée par les dirigeants de ce label, pour ses qualités touristiques, patrimoniales et culturelles. Dès lors la ville a intégré le guide vert Michelin dont la diffusion s'élève à 210 000 exemplaires. Une belle récompense qui couronne la ville pour ses actions et efforts notamment quant au développement touristique et à la mise en valeur du patrimoine.



© OTOV

Informations pratiques

→ Mairie de Neufchâteau

28 rue Saint-Jean – BP 239
88306 NEUFCHATEAU Cedex
03.29.95.20.20
accueil@mairie-neufchateau.fr
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

→ Déchèterie du Niémont

avenue de la Division Leclerc
88300 NEUFCHATEAU - 03.29.06.84.40
Horaires d'ouverture :

ETE (du 01/04 au 31/10) :

Le lundi : 10h-12h
Du mardi au vendredi : 10h-12h et 14h-17h40
Le samedi : 8h30-12h et 14h-17h40
Le dimanche : 8h30-11h40

HIVER (du 01/11 au 31/03) :

Le lundi : 10h-12h
Du mardi au vendredi : 10h-12h et 14h-16h40
Le samedi : 8h30-12h et 14h-16h40
Le dimanche : 8h30-11h40

Ordre des bennes à la déchèterie de Neufchâteau (de l'entrée à la sortie) :

1. Déchets électroniques et électriques
2. Ampoules et néons
3. Produits dangereux (peintures, aérosols...)
4. Huiles de vidange
5. Pneus (sans jantes, pas de pneus agricoles)
6. Bois
7. Ferraille/Métaux
8. Tout-venant
9. Cartons
10. Déchets verts
11. Meubles
12. Gravats
13. Plâtre
14. Huisseries
15. Textiles
16. Verre

**Vous souhaitez réduire vos déchets ?
Des solutions alternatives existent !**

- **Compostez** les déchets alimentaires et de jardin.
- **Collez un autocollant** « Stop Pub » sur la boîte aux lettres (Étiquette « Stop Pub » disponible au bureau de la CCOV 2bis, avenue François de Neufchâteau - 88300 NEUFCHÂTEAU).
- **Donner**, plutôt que de jeter.
- **Limitez l'achat** et l'usage de produits jetables.
- **Préférez** les produits avec moins d'emballages...



Une envie ? Un besoin ? Un projet immobilier ?

CONTACTEZ-NOUS

stéphane
plaza NEUFCHATEAU
immobilier



03 72 60 17 15 **ESTIMATION GRATUITE***
*Sous conditions. Voir en agence.

874, Avenue Division Leclerc - 88300 Neufchâteau
neufchateau.stephaneplazaimmobilier.com

Informations légales : Stéphane Plaza Immobilier Neufchâteau | Raison sociale : ETIENNE IMMO | Siret : 852413087

À partir de
50 €

**NETTOYAGE
CITADINE**
(106, C1, Smart...)

**NETTOYAGE
COMPACTE - BERLINE**
(206, C3...)

À partir de
60 €

À partir de
70 €

**NETTOYAGE
SUV, MONOSPACES
ET PLUS**
(5008, DUSTER, Range Rover...)

TOUTES NOS PRESTATIONS

Nettoyage auto - Pose de vitres teintées
Polissage / Lustrage carrosserie
Cire / Céramique - Rénovation d'optique
Débosselage sans peinture
Vente de produits - Vente de pièces auto
Location box nettoyage
Pose de covering et PPF

CONTACTEZ-NOUS

06.23.12.77.96
Neufchâteau

alpha.clean.vosges@gmail.com



**OUVERT
DU LUNDI AU
VENDREDI**



**Nouvelle
OFFRE**

Self nettoyage

Venez nettoyer vous-même votre voiture
à partir de 10€ dans un box chauffé
avec les conseils et le matériel professionnel





POMPES FUNEBRES DEXEMPLE



- ✓ Organisation d'obsèques
- ✓ Vente d'articles funéraires
- ✓ Transport de corps avant mise en bière
- ✓ Contrats obsèques
- ✓ Chambre funéraire
- ✓ Marbrerie (Monuments, Columbariums, Cavurnes)
- ✓ Travaux de cimetière
- ✓ Entretien de sépultures

N° ORIAS : 07024 920
N° Habilitation 19-88-0065



742, avenue de la Division Leclerc
NEUFCHÂTEAU
03 29 94 11 94



AMBULANCES
DEXEMPLE



TAXI / VSL